

1
 Séance du lundi 13 juillet 1924.
 (Séance du matin)

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 9 heures.

Sont présents: M. M. Barbier, Derolle,
 Doumer, Ferdinand Dreyfus, Dupont,
 Rimond, Albert Gérard, Guvais, Lantier,
 Millies-Lacroix, Henri Michel, Cronillot

M. Millies-Lacroix demande à la
 commission l'autorisation d'émettre verbalement
 devant le Sénat un avis favorable au projet de loi
 concernant la nomination anticipée d'un certain
 nombre de sous-lieutenants.

Cette autorisation lui est accordée.

M. Doumer donne lecture d'un rapport
 sur le projet de loi, adopté par la Chambre
 des députés, portant ouverture au ministre des
 affaires étrangères, d'un crédit spécial pour
 la délégation française à la commission inter-
 nationale de délimitation de l'Albanie
 septentrionale.

Le rapport est adopté sans observation.

M. Doumer donne lecture d'un second
 rapport sur le projet de loi, adopté par la
 Chambre des députés, portant approbation de

la convention signée à Bruxelles, le 29 décembre 1913, concernant l'établissement d'une statistique commerciale internationale ainsi que du règlement d'organisation du bureau international de statistique commerciale et du protocole annexé à ces instruments.

Le rapport est adopté.

M. Albert Gérard émet un avis favorable au rapport de M. André sur le projet de loi ayant pour objet la création d'un avant-port et d'un arrière-port à Bougie et la concession à la chambre de commerce de cette ville d'une partie des terre-pleins du dit port.

La commission l'autorise à donner verbalement au Sénat l'avis favorable de la commission.

A la suite d'un échange d'observations entre M. M. Barbier, Ferdinand Dreyfus, de Selves, la commission adopte l'art. 18 de la loi de finances avec la modification que la Chambre des Députés y a introduite.

En ce qui concerne l'art. 18 (amendement Landry), elle maintient sa première décision.

M. le Président dit qu'en ce qui concerne le crédit des postiers, sur lequel existe un conflit entre la Chambre des Députés et le Sénat, il se demande s'il n'y aurait pas lieu de

Demander la nomination d'une commission
interparlementaire.

Cette question est ajournée.

M. Dupont, rapporteur du budget des
Postes et Télégraphes (chapitres 14 et 15 de
ce budget) propose de voter de 180,000 fr.
le crédit pour indemnités de chaussures.

Cette proposition est adoptée.

La commission décide qu'elle se réunira
cet après-midi à 4 heures.

La séance est levée à 11 heures du matin.

1
Séance du lundi 13 juillet 1914.

(Séance du soir)

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 7 heures 1/4.

Sont présents : M. M. Barbier, Aimond, Chautemps, Durville, Doumer, Gervais, Guellier, Lourties, Millies - Le Croix, Peytral, Ribot, De Selves, Courron.

Sur la proposition de M. le rapporteur général, l'art. 19 de la loi de finances (imposition du contribuable taxé d'office) est adopté définitivement, ainsi que les cinq articles relatifs à la saisine.

L'art. 21, voté par la Chambre, est également adopté à la suite des explications fournies par M. Aimond.

Sur la proposition de M. Doumer, l'examen d'un projet de loi, voté par la Chambre des députés, sur l'ouverture d'un crédit pour ^{limitation des} le nouveau des nouvelles possessions italiennes dans la région de Messine est ajourné.

M. Doumer donne lecture d'un

2
rapport sur le projet de loi, adopté par
la Chambre des députés, portant ouverture
au ministre des affaires étrangères, d'un
crédit additionnel aux crédits provisoires
pour dépenses affectées aux écoles —
scolaires françaises à l'étranger.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 7 heures $\frac{1}{2}$.
